



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### **Marché d'assistance technique et administrative au projet européen POCTEFA EUROBOOST**

---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 29 mai 2026 à 12:00

**CCI Bayonne Pays Basque**  
50-51 Allées Marines  
BP 215  
64100 BAYONNE  
Tél : 05.59.46.59.05

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Marché d'assistance technique et administrative au projet européen POCTEFA EUROBOOST |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                            |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                        |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                            |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                  |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                 |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                 |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                 |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans                                                                                 |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 2 ans et 7 mois                                                                      |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                 |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                 |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                     | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                      | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes.....                                             | 4  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                        | 4  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 4  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 6  |
| 5.1 - Documents à produire.....                                  | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique.....                             | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier.....                      | 8  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 8  |
| 7.1 - Sélection des candidatures.....                            | 8  |
| 7.2 - Attribution des marchés.....                               | 8  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation.....                      | 9  |
| 8 - Renseignements complémentaires.....                          | 10 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....         | 10 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                 | 10 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne le marché d'assistance technique et administrative au projet européen POCTEFA EUROBOOST.

#### Lieu(x) d'exécution :

Les lieux d'exécutions sont les lieux de la zone POCTEFA : Nouvelle-Aquitaine, Euskadi, Navarre.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                                    |
|----------------|----------------------------------------------------------------|
| 75112000-4     | Services administratifs relatifs aux activités des entreprises |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCP.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au travers du programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) ;
- Le reste (35%) sur fonds propres des partenaires du projet.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations seront réglées à chacun des partenaires en fonction du montant correspondant au pourcentage défini dans l'accord des dépenses communes.

Les prix sont fermes et définitifs pour la durée totale du marché.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Modèle DC1
- Modèle DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat par email sur demande à l'adresse suivante : [j.bedere@bayonne.cci.fr](mailto:j.bedere@bayonne.cci.fr), sous 24 heures ou disponible en téléchargement sur le site : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) par le candidat.

Les entreprises ont la faculté de télécharger le DCE de façon anonyme. Si tel est le cas, elles ne pourront être informées des éventuelles modifications (documents, report de date de remise des offres...) qui pourraient intervenir en cours de procédure avec pour conséquence une offre ne correspondant pas aux attentes de la CCI Bayonne Pays Basque. En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier à la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée par la personne ayant en charge le marché.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents et pièces du marché (nécessitant une signature) doivent être signés par une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise qu'il représente.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **A- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui       |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire                                  | Non       |
| Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation     | Oui       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                                                                | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) et également dans les pièces du DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **B- Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                   | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                    | Oui       |
| Le cahier des clauses particulières (CCP)                                                                  | Oui       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BAYONNE PAYS BASQUE**  
**à l'attention de M. Jean-Philippe BEDERE**  
**50-51, allées Marines - BP 215 - 64102 BAYONNE Cedex**  
**« Marché d'assistance technique et administrative au projet européen POCTEFA EUROBOOST**  
**COPIE DE SAUVEGARDE**  
**NE PAS OUVRIR"**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1- Prix des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>50 %</b> |
| 2- Valeur technique de l'offre avec les sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Méthodologie et organisation du travail <b>(20%)</b></li><li>• Moyens humains affectés à la prestation sur la base des CV fournis <b>(10%)</b></li><li>• Expérience dans les programmes européens et POCTEFA <b>(20%)</b></li></ul> | <b>50 %</b> |

### **Prix des prestations (50 %)**

La notation du critère du prix sera mise en œuvre en fonction des prix indiqués dans l'acte d'engagement du marché et dans son annexe financière selon les modalités suivantes :

*Prix de l'offre moins disante / Prix de l'offre analysée x 50 %*

### **Valeur technique de l'offre (50%) avec les sous critères suivants :**

- **Méthodologie et organisation du travail (20%)**

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de la pertinence et de la qualité des renseignements fournis dans le mémoire technique.

- **Moyens humains affectés à la prestation sur la base des CV fournis (10%)**

Ce critère nous permet de juger de la capacité à comprendre les recommandations propres aux projets POCTEFA et leur articulation en actions. Cela peut avoir des conséquences importantes quant au refus d'accepter le remboursement des frais engagés par les partenaires du projet EUROBOOST.

- **Expérience dans les programmes européens et POCTEFA (20%)**

Un dernier critère nous permettra d'apprécier la compétence du prestataire sur ce genre de prestation et sur les programmes européens, en particulier les POCTEFA.

### **Classement final :**

**Il s'agit de la somme des points attribués à chaque entreprise pour l'ensemble des critères pondérés.**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Pau  
50 cours Lyautey  
64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau  
50 cours Lyautey  
64010 PAU

Tél : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 - E-mail : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)